

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	11
- votants	10
- absents	3

Date de convocation :

19 février 2020

Date d'affichage :

19 Février 2020

VOTE

- POUR	10
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 02/03/2020

Reçu en préfecture le 02/03/2020

Affiché le

ID : 005-210501458-20200225-006_2_2020-BF

Berger
Levraut

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du mardi 25 février 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Josiane ARNOUX, Maire.

Présents : Rodolphe PAPET – Monique JANIK – Francis BROUX - Marie-Blanche RISPAUD – Annie MARTIN – Michel PRETI - Anne-Marie MARLETTA – Daniel AUBERT – Philippe ANDRE – Bernard REYNIER

Absentes : Catherine TISSOT – Delphine DEGRIL – Danièle LION

Anne-Marie MARLETTA est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°006/2020 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET COMMUNAL – ANNEE 2019

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépense	1 392 003,02 €
Recettes	1 776 692,09 €

Excédent de clôture 384 689,07 €

Investissement

Dépenses	1 404 540,02 €
Recettes	1 450 325,96 €

Restes à réaliser

Dépenses	215 862,00 €
Recettes	83 596,00 €

Besoin de financement : 508 263,44 €

Hors de la présence de Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de la commune 2019.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme
LE MAIRE,
J. ARNOUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

- 2 MARS 2020

